



UNSA, le Syndicalisme en positif !

LA REMUNERATION ET LA NOTATION

Ce qu'il faut savoir

Le déroulement de carrière s'effectue par :

- Changement de grade avec changement de qualification,
- Changement de grade avec changement de niveau,
- Classement à la position supérieure,
- Attribution d'un échelon supérieur.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org



ATTRIBUTION D'ECHELON

L'échelon détermine une majoration du traitement et de l'indemnité de résidence.
L'échelon est fonction de l'ancienneté de l'agent. Cette ancienneté est comptée à partir de la date de commissionnement et non pas la date d'embauche.

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Majoration	2%	4%	6%	8%	10%	12%	14%	17%	20%	23,60%
Temps de séjour normal	2 ans	2,5 ans	2,5 ans	3 ans	3 ans	3,5 ans	3,5 ans	4 ans	4,5 ans	

POSITION DE REMUNERATION

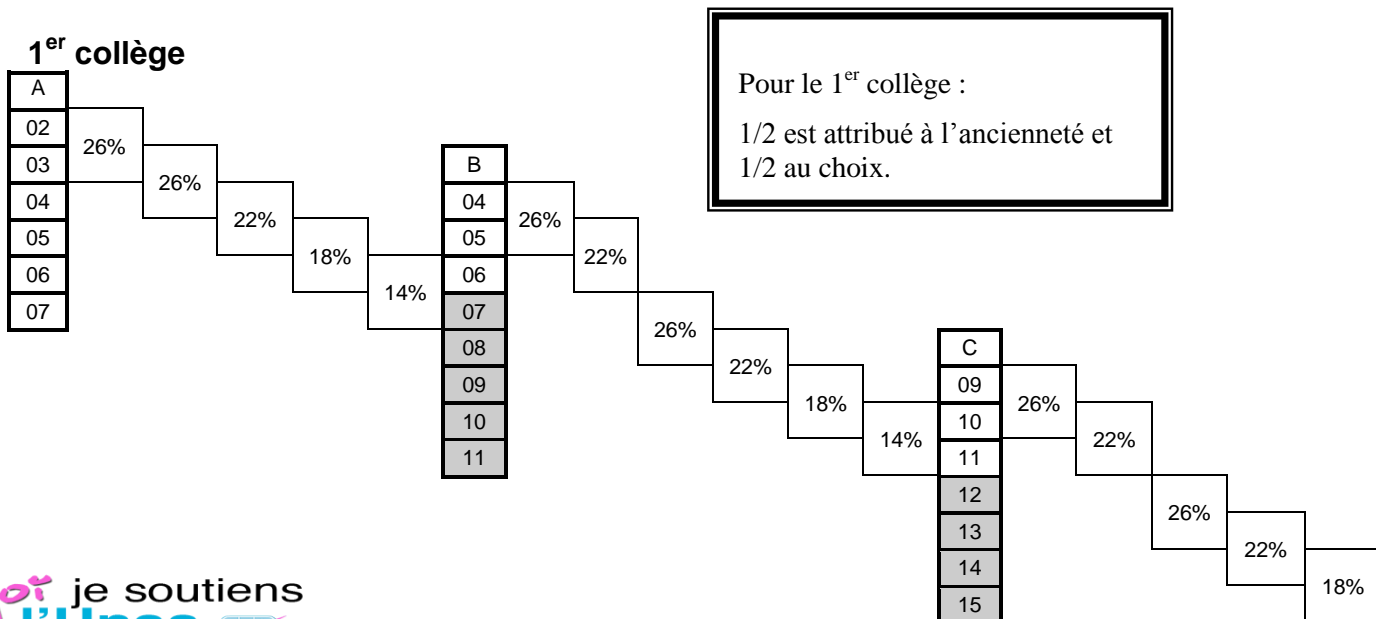
Il existe 34 positions de rémunération (02 à 35) qui sont réparties sur les qualifications (A à H).

Le passage sur la position supérieure s'effectue au 1^{er} avril de l'année de notation et n'entraîne pas de changement de grade, d'emploi ou de résidence.

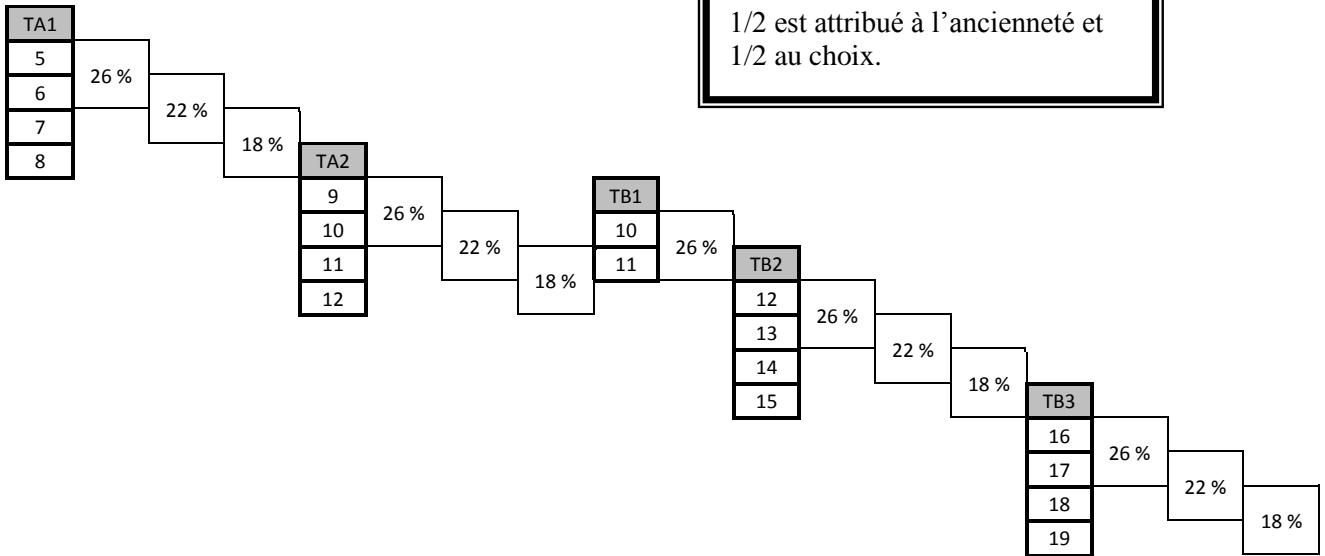
Le classement sur la position de rémunération supérieure s'établit dans chaque niveau.

Les agents sont placés sur le listing de leur position, niveau et qualification selon leur situation au 31 janvier. Le classement sur le listing s'effectue en tenant compte de l'ancienneté de l'agent sur la position, en cas d'égalité l'ancienneté sur le niveau, puis l'agent le plus âgé.

Dans les graphiques ci-dessous, le pourcentage indiqué est appliqué au nombre d'agents sur le listing correspondant, et détermine le nombre de positions à attribuer.

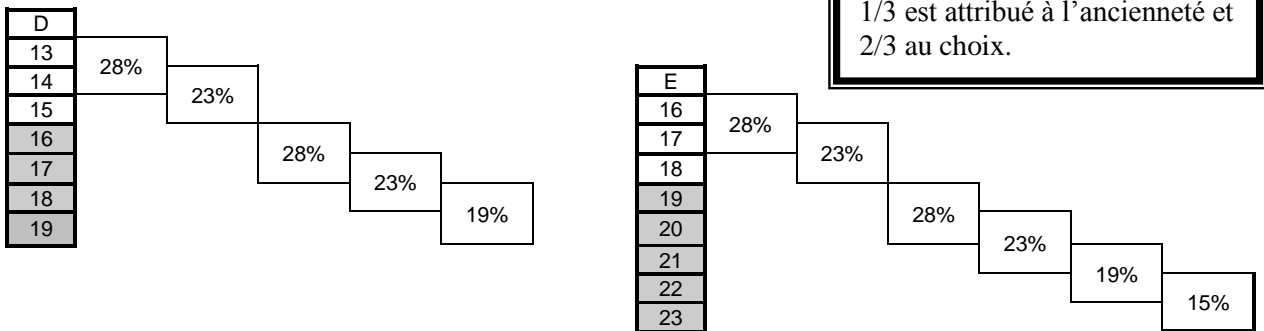


1^{er} collège conduite



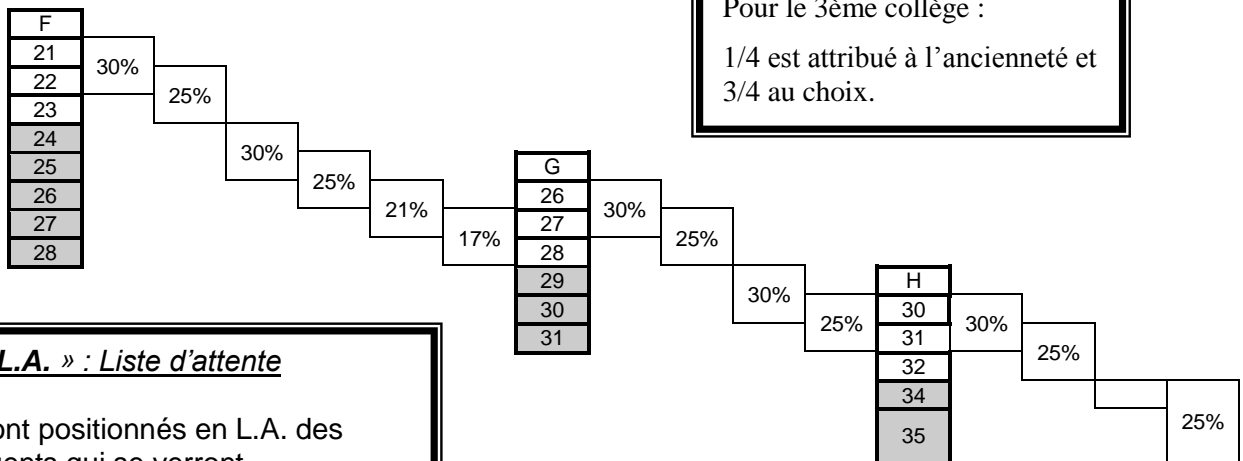
Pour le 1^{er} collège :
1/2 est attribué à l'ancienneté et
1/2 au choix.

2^{ème} collège



Pour le 2^{ème} collège :
1/3 est attribué à l'ancienneté et
2/3 au choix.

3^{ème} collège



Pour le 3^{ème} collège :
1/4 est attribué à l'ancienneté et
3/4 au choix.

« **L.A.** » : *Liste d'attente*
Sont positionnés en L.A. des agents qui se verront éventuellement réattribuer une position en cours d'année.



LE CHANGEMENT DE NIVEAU

Comment ça marche ?

Le nombre de 2^{èmes} niveaux à attribuer chaque année fait l'objet d'un contingent, déterminé par la Direction Nationale.

L'attribution des 2^{èmes} niveaux est décidée lors de la notation et les dates de nomination sont fixées en commission.

Les agents sont nommés par quart : 01 avril, 01 juillet, 01 octobre et 01 janvier de l'année N+1.

Ce qui rend le 2^{ème} niveau bloquant :

- Le faible nombre attribué chaque année,
- Le fait qu'il ne soit pas réattribué comme les positions,
- Le délai de 14 ans de séjour sur le 1^{er} niveau de la qualification avant de pouvoir bénéficier du 2^{ème} niveau en dehors du contingent.

LE CHANGEMENT DE QUALIFICATION

La raison d'être du changement de qualification est la nécessité pour l'entreprise de combler les vacances du CO (Cadre d'Organisation).

Le CO, pour une entité régionale, un établissement, une UO, une UP, ... correspond aux postes nécessaires au fonctionnement de cette unité, ces postes ayant une qualification précise et fixe.

D'où viennent les vacances :

- Création de poste,
- Départ à la retraite,
- Mutation,
- Passage à la qualification supérieure d'un agent,
-

Pour plus d'information, rapproche-toi de ta ou ton délégué(e) UNSA



UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

